

# Conditions Générales de Location

[révision du 27/12/2020]

Toute demande de réservation d'hébergement par un Client (ci-après le « Client ») auprès de Monsieur Stéphane PASSEDOUET (ci-après le « Propriétaire ») implique l'acceptation sans réserve de toutes les dispositions des présentes conditions générales de location qui prévalent sur tout autre document, sauf accord dérogatoire écrit et préalable du Propriétaire. Tout autre document que les présentes conditions (et notamment les catalogues, prospectus, publicité, etc.) n'a qu'une valeur informative et indicative. Si vous êtes en désaccord avec tout ou partie des présentes conditions générales de location, vous n'êtes pas autorisé à effectuer une demande de réservation de séjour auprès du Propriétaire.

L'attention des Clients est attirée sur le fait que toute traduction des présentes conditions de location dans une autre langue que la langue française serait fournie pour leur convenance uniquement. En cas d'incohérence ou de contradiction entre la version française et sa traduction éventuelle, la version française prévaudra.

## 1. OBJET

Les présentes « conditions générales de location » ont pour objet de définir les termes et conditions de réservation d'un « hébergement » (ci-après indifféremment « mobil home ») situé sur le camping « Les Viviers » (ci-après « Les Viviers ») exploité sous la marque « Siblu » (ci-après indifféremment « village Siblu », « villages Siblu », « Siblu France ») par le Client.

## 2. ACCEPTATION DES TERMES DU CONTRAT

Le contrat avec le Propriétaire ne sera valablement conclu qu'après acceptation définitive de la réservation effectuée par le Client. La facture envoyée au moment du règlement de l'acompte tiendra lieu d'acceptation par le Propriétaire. Le Client reconnaît avoir pris intégralement connaissance des présentes « conditions générales de location » figurant également sur les sites <https://www.lebungaloveduferret.com> ou <https://9a172974.bookingturbo.com> ou encore sur des sites de partenaires tels que <https://www.booking.fr>, <https://www.abritel.fr>, <https://www.airbnb.fr>, <https://www.leboncoin.fr>, et en avoir accepté les termes et conditions préalablement à toute réservation.

## 3. MODALITÉS DE RÉSERVATION

### 3.1 Modalités de réservation

La demande de réservation d'une location d'hébergement doit être effectuée par une personne majeure et disposant de la capacité juridique. Cette demande de réservation peut s'effectuer :

- Par téléphone ou via e-mail et en relation directe avec le Propriétaire ;
- Sur le site internet <https://www.lebungaloveduferret.com> ou <https://9a172974.bookingturbo.com> ;
- Sur les sites de partenaires tels que [www.booking.fr](http://www.booking.fr), [www.abritel.fr](http://www.abritel.fr), [www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr) ou encore [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr).

**Pour les réservations faites à distance (internet, téléphone) le Client ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (art L. 221-28 12° du code de la consommation).**

### 3.2 Informations obligatoires

Le nombre de personnes occupant le mobil home ne peut excéder la capacité maximum autorisée (variable selon les hébergements et éventuellement selon les règlements intérieurs des villages Siblu et/ou du mobil home lui-même).

Comme pour les personnes physiques, les personnes morales qui souhaiteraient formuler une demande de réservation de location d'hébergement doivent communiquer au Propriétaire les informations suivantes, entre autres : nom, prénom et âge des personnes hébergées. En toute hypothèse, le Propriétaire ne pourra accepter les demandes de réservations effectuées par des personnes mineures, ni les réservations n'incluant pas durant la totalité du séjour au moins la présence d'un adulte exerçant l'autorité parentale sur les personnes mineures prévues dans l'hébergement.

### 3.3 Réservation intervenant plus de 6 semaines avant le début du séjour

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement, à titre d'acompte, égal à 30% du montant des prestations réservées. Le solde doit être payé au plus tard 42 jours avant le début du séjour. Attention, les séjours de 200 € (deux cents euros) ou moins doivent être payés en intégralité au moment de la réservation.

L'acompte du Client n'est encaissé qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation par le Propriétaire. À défaut d'acceptation, l'acompte sera intégralement retourné au Client dans les meilleures conditions.

### 3.4 Réservation intervenant moins de 6 semaines avant le début du séjour

Toute demande de réservation d'un hébergement intervenant moins de 6 semaines avant le début du séjour entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix de la réservation.

### 3.5 Revente – Echange

Une réservation n'est susceptible, ni d'échange, ni de revente à un tiers sous quelque forme que ce soit. La connaissance par le Propriétaire ou par Siblu France d'une pratique de cette nature est susceptible d'exposer son auteur, ainsi que tout participant à sa réalisation, à toutes les poursuites légales appropriées.

### 3.6 Composition du tarif

#### 3.6.1 Le tarif arrêté lors de la réservation comprend exclusivement :

- La location de l'hébergement ;
- Le linge de lit et le linge de toilette ;
- Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité ;
- Les éventuelles options incluses lors de la réservation.

#### 3.6.2 Le tarif arrêté lors de la réservation ne comprend pas notamment :

- Les prestations ou services autres que ceux décrits au paragraphe 3.6.1 ci-dessus ;
- Le Fun Pass (ci-après le « Fun Pass ») pour toutes les personnes séjournant dans l'hébergement et souhaitant profiter des installations (accès au complexe aquatique hors plage privée, club enfants) et animations proposées par le village Siblu ;
- Les suppléments liés à des activités optionnelles payantes proposées par le Propriétaire ou le village Siblu ;
- Le ménage en cours et fin de séjour ;
- Les équipements pour bébé ;
- Les repas et boissons ;
- La taxe de séjour (collectée pour le compte de la municipalité).

### 3.7 Fun Pass

#### 3.7.1 Définition et caractéristiques

Le Fun Pass, équivalent d'un badge, est une offre des villages Siblu qui donne l'accès au Client aux complexes aquatiques (piscines extérieures et intérieures, spa, toboggans, pistes de glisse et pataugeoires pour les tout-petits), aux clubs enfants, à des spectacles divers ainsi qu'à une gamme d'activités sportives variées.

Le Fun Pass est payant pour toute réservation effectuée directement auprès d'un Propriétaire et ce conformément aux conditions générales de vente du village Siblu. Le Propriétaire n'étant pas tenu de l'inclure dans son offre d'hébergement.

#### 3.7.2 Procédure et modalités d'achat

Le Fun Pass doit être acheté par le Client au plus tard dans les 48 heures qui précèdent son séjour dans l'hébergement, et directement sur le site internet dédié du village Siblu accessible à l'adresse suivante : <http://www.laboutiquesiblu.fr/>.

#### 3.7.3 Tarif

Le tarif est fixé par le village Siblu à l'adresse suivante : <https://www.siblu.fr/camping/activites/fun-pass>.

# Conditions Générales de Location

[révision du 27/12/2020]

## 4. MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1 Location d'un hébergement

Dès l'acceptation définitive par le Propriétaire de la demande de réservation du Client, une facture définitive datée de l'acceptation est immédiatement adressée au Client par courrier électronique ou par courrier postal sur demande. Le règlement ne sera encaissé qu'après acceptation de la réservation par le Propriétaire. Tout règlement doit être effectué en euro (€). Les factures sont imprimées en français uniquement.

### 4.2 Défaut de paiement

À défaut de paiement intégral du solde restant dans les conditions fixées ci-dessus (paragraphe 3.3, 3.4 et 3.5 le Propriétaire se réserve le droit de considérer que la réservation a été annulée du fait du Client, entraînant ainsi l'application des règles définies au paragraphe 8 ci-dessous ("Annulation du fait du Client").

### 4.3 Méthodes de paiement acceptées

#### 4.3.1 Réservations effectuées plus de 6 semaines avant le début du séjour

Le paiement d'une réservation peut être effectué selon les moyens suivants :

- Carte Bancaire via la plateforme de paiement « Stripe » : Visa, Eurocard/Mastercard, American Express ;
- Applications de paiement via la plateforme de paiement « Stripe » : Apple Pay, Google Pay ;
- Virement bancaire sur le compte IBAN n° FR76 1333 5003 0104 1909 4552 339 (BIC : CEPAFRPP333).

#### 4.3.2 Réservations effectuées moins de 6 semaines avant le début du séjour

Pour les réservations effectuées moins de 6 semaines avant le séjour du Client, le règlement d'une réservation peut être effectué uniquement par les moyens suivants :

- Carte Bancaire via la plateforme de paiement « Stripe » : Visa, Eurocard/Mastercard, American Express ;
- Applications de paiement via la plateforme de paiement « Stripe » : Apple Pay, Google Pay ;
- Virement bancaire sur le compte IBAN n° FR76 1333 5003 0104 1909 4552 339 (BIC : CEPAFRPP333).

## 5. DURÉE DES SÉJOURS

Les réservations d'hébergement ou d'emplacement doivent porter sur une durée minimale de 7 (sept) nuitées en haute saison. En basse saison les réservations d'hébergement doivent porter sur une durée minimale de 3 (trois) nuitées (hors offres spéciales ou promotionnelles).

## 6. ASSURANCES

### 6.1 Assurance dommages

Le Client est responsable pendant son séjour des détériorations matérielles qu'elles soient accidentelles, intentionnelles, par négligence ou imprudence. Le Client peut être tenu pour responsable de dégâts causés à des tiers ou au voisinage durant son séjour. Il est recommandé que le Client vérifie que son assurance habitation personnelle comporte bien un volet « garantie villégiature ». Le Propriétaire ne propose pas d'assurance à souscrire par son intermédiaire. Un dépôt de garantie appelée aussi caution est toujours exigé, comme indiqué à l'article 10.

### 6.2 Assurance annulation-interruption de séjour

Le Propriétaire ne propose pas d'assurance à souscrire par son intermédiaire. En revanche le Client peut souscrire lui-même une assurance sur le site Internet <https://www.campez-couvert.com>.

## 7. MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

### 7.1 Modification du fait du Client

#### 7.1.1 Demande de modification à plus de 6 semaines avant la date de début du séjour

En principe, une fois la demande de réservation validée par le Propriétaire, le contrat est ferme et définitif et il n'est plus possible de le modifier. Toutefois et jusqu'à la limite des 6 semaines avant la date de début du séjour, le Client peut faire une demande de modification sous réserve que d'une part la durée du séjour ne doit pas avoir diminué et d'autre part qu'il y ait des disponibilités aux dates souhaitées. Toute demande de modification doit être exprimée par courrier postal ou électronique, toute demande par téléphone, texto et messagerie instantanée n'étant pas recevable. Le Propriétaire s'efforce d'accepter autant que possible les demandes de modification de date ou d'options. Les modifications ne seront réputées acceptées par le Propriétaire qu'après l'envoi au Client d'une confirmation écrite de cette modification. Si le montant du séjour modifié se trouve plus élevé, le Client se doit de régler la différence sous 72 (soixante-douze) heures. Si le montant du séjour modifié est inférieur, c'est le Propriétaire qui procédera au remboursement de la différence dans le même délai.

#### 7.1.2 Demande de modification moins de six semaines avant le début du séjour

En-deçà de 42 jours avant la date de début de séjour, aucune modification n'est possible.

### 7.2 Modification du fait du Propriétaire

Pour des circonstances indépendantes du Propriétaire et/ou liées à un événement de force majeure, dans le cas où l'hébergement ne serait plus disponible ou habitable avant le commencement du séjour, le propriétaire s'engage à offrir au Client, selon les disponibilités sur place et négociées avec le village Siblu, un hébergement de qualité et équipements similaires ou équivalents. Dans ce cas, le Client n'aura pas à payer de suppléments, à charge pour le Propriétaire de rembourser au Client la différence de prix pour le cas où l'hébergement substitué serait d'une valeur inférieure, ainsi que l'éventuel coût du supplément spécifiquement lié à sa réservation effectuée dans le cadre des mobil-homes équipés à la carte.

Le Client s'engage à informer le Propriétaire de sa décision dans les 5 (cinq) jours suivant la proposition et en tout cas avant le jour d'arrivée initialement prévu, à défaut de quoi la modification du séjour sera présumée définitivement acceptée.

Pour toute modification substantielle (notamment concernant les dates du séjour), le Client aura la possibilité de renoncer sans coût à sa réservation et le Propriétaire s'engage à lui rembourser toutes les sommes versées.

Dans tous les cas, compte-tenu du fait qu'il s'agisse de circonstances indépendantes du Propriétaire et/ou liées à un événement de force majeure, aucune indemnité ne sera due au Client. Il est précisé que les décisions et injonctions des pouvoirs publics ont les mêmes conséquences que les cas de force majeure.

## 8. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Tout séjour commencé est intégralement dû. Ainsi, un départ prématuré des résidents pendant la période de location ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison invoquée. Toute demande d'annulation de réservation doit faire l'objet d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante du Propriétaire et être reçue au plus tard le jour avant la date prévue du début de séjour. Le cachet de la Poste fera foi afin de déterminer à quelle date la demande d'annulation est effective. Hors le cas visé expressément ci-dessus (annulation en cours de période de location), les remboursements faisant suite à une annulation de réservation de location d'hébergement ou de location d'emplacement s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Annulation intervenant au-delà de six semaines avant le début du séjour : le Propriétaire conserve un montant équivalent à l'acompte ;
- Annulation intervenant entre six semaines et deux semaines précédant le début du séjour : le Propriétaire conserve une somme équivalente à 50% (cinquante pourcent) du prix total de la réservation, et au minimum la somme de 100€ (cent euros) si le prix total est inférieur à 200€ (deux cents euros) ;
- Annulation intervenant dans les deux semaines précédant le début du séjour : le Propriétaire conserve une somme équivalente à 100% (cent pourcent) du prix total de la réservation.

Pour tout remboursement, le Propriétaire se réserve le droit de rembourser le Client par virement bancaire.

## 9. ANNULATION DU FAIT DU PROPRIÉTAIRE

Hors circonstances indépendantes du fait du Propriétaire et/ou liées à un événement de force majeure (y compris les décisions et injonctions des pouvoirs publics), si le Propriétaire se voyait dans l'obligation d'annuler une réservation, celui-ci s'engage à offrir au Client, selon les disponibilités, le choix entre un autre séjour de niveau équivalent ou une indemnisation déterminée selon les conditions suivantes : Le Propriétaire restitue tous les versements déjà effectués par le Client ainsi qu'une indemnité égale à la somme que le

# Conditions Générales de Location

[révision du 27/12/2020]

Client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par le Client, d'un séjour de substitution proposé par le Client dans le camping Les Viviers où le Propriétaire possède un mobil home.

Il est précisé que si l'annulation est liée à des circonstances indépendantes du Propriétaire et/ou liées à un événement de force majeure, aucune indemnité ne sera due au Client.

## 10. DÉPÔTS DE GARANTIE/CAUTION

À la fin de son séjour, le Client est tenu de laisser son hébergement propre et sans détériorations causées par négligence, imprudence ou intentionnellement. Afin de couvrir les éventuels frais de réparations ou de remplacement de matériels détériorés, le Propriétaire exige systématiquement pour chaque séjour le versement d'un « dépôt de garantie » (ci-après indifféremment « caution ») de 600 € (six cents euros). Ce dépôt de garantie est aussi requis afin de couvrir les « frais de ménage » qui sont de 130 € (cent trente euros) et qui peuvent être retenus pour le cas où le Client n'aurait pas laissé sa location propre ou n'aurait pas souscrit préalablement à l'option « Ménage en fin de séjour » qui est proposée au tarif de 95 € (quatre-vingt-quinze euros) pouvant être réservée et payée jusqu'à 48 (quarante-huit) heures avant la fin du séjour.

Le versement du dépôt de garantie doit être effectué par le Client qui peut le faire de deux manières :

### 10.1 Enregistrement par empreinte d'une carte bancaire via le prestataire SWIKLY

#### 10.1.1 Principe et fonctionnement

Le dépôt de garantie est géré par SWIKLY, partenaire commercial du Propriétaire. La souscription au service de gestion est gratuite pour le Client mais des frais lui seront facturés en cas de demande d'encaissement par le Propriétaire auprès de SWIKLY. Dans ce cadre, le Client accepte que SWIKLY enregistre de manière sécurisée l'empreinte de sa carte bancaire pour une durée de 3 (trois) mois maximum aux fins de gestion du dépôt de garantie. Ainsi, 30 jours avant son arrivée, le Client recevra un courriel lui présentant SWIKLY et l'invitant à enregistrer sa carte bancaire. Le Client devra alors cliquer sur un lien contenant l'identifiant de sa réservation afin :

- D'enregistrer sa carte bancaire sur le site sécurisé de SWIKLY ;
- D'autoriser un débit sur sa carte bancaire pour le montant et pour le délai spécifié ;
- D'accepter les conditions du service ;
- De créer un compte personnel SWIKLY.

La carte bancaire du Client n'est pas débitée lors de l'enregistrement et ne sera débitée qu'en cas de dégradation de l'hébergement loué et si le Propriétaire fait une demande d'encaissement valide auprès de SWIKLY. Le Client est informé que SWIKLY est chargé de vérifier et de contrôler les demandes d'encaissements. Pour toute question relative au fonctionnement de SWIKLY, le Client peut consulter le site <https://www.SWIKLY.com/views/faqEndUser.php>.

#### 10.1.2 Litige

SWIKLY est tiers de confiance et peut intervenir comme arbitre en cas de litige, sur demande du Client et/ou du Propriétaire. SWIKLY est joignable via les coordonnées suivantes : SWIKLY, 12 rue de la Barre, 69002 Lyon, FRANCE – [contact@swikly.com](mailto:contact@swikly.com)

Pour tout recours auprès de SWIKLY, lors de son arrivée dans l'hébergement, le Client s'engage :

- À prendre des photographies de l'hébergement loué à sa prise de possession et à sa restitution, et les conserver le temps nécessaire à l'étude de la réclamation ;
- Conserver tous les échanges écrits avec le Propriétaire le temps nécessaire à l'étude de la réclamation par SWIKLY (courriers électroniques, textos, etc.)
- Soumettre des éléments exacts et complets à SWIKLY, au plus tard dans les 7 (sept) jours qui suivent toute demande formulée en ce sens par SWIKLY. Le Client déclare que tous les éléments fournis sont exacts et complets.

L'hébergement est présumé avoir été remis en bon état au Client par le Propriétaire.

Le Client reconnaît que faute pour lui de transmettre les éléments précités à SWIKLY, dans les délais impartis, et de pouvoir justifier de l'état du bien au moment de sa restitution au Propriétaire, les dégradations intervenues sur l'hébergement lui seront imputables.

Les conditions de souscription au service SWIKLY sont accessibles à l'adresse suivante [https://swiklystorage.blob.core.windows.net/docs/CGU\\_SWIKLY\\_FR.pdf](https://swiklystorage.blob.core.windows.net/docs/CGU_SWIKLY_FR.pdf).

### 10.2 Versement par virement bancaire sur le compte bancaire du Propriétaire

À défaut d'accepter le service proposé par SWIKLY, le Client s'engage au titre des présentes à verser au Propriétaire et 30 (trente) jours avant son arrivée la somme de 600 € (six cents euros) par virement bancaire sur le compte indiqué aux articles 4.3.1 et 4.3.2.

Pour le cas où le Client réserverait son hébergement dans les 8 (huit) jours qui précèdent son séjour, le dépôt de garantie devra être versé avant les 5 (cinq) jours qui précèdent sa prise de location. À défaut, le Client devra accepter obligatoirement effectuer son dépôt de garantie via SWIKLY.

## 11. RESPONSABILITÉ DU CLIENT CONTRACTUEL LORS DE DOMMAGES OU DE NUISANCES CAUSÉS LORS DE L'OCCUPATION

Le Client s'oblige à être et sera responsable de l'observation par lui-même, les personnes qui l'accompagnent, et ses visiteurs, des termes des règlements intérieurs (« village Siblu Les Viviers » et celui du Propriétaire « Le Bungalow du Ferret ») que le Client déclare connaître, et des dommages que lui-même, les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite pourrai(en)t causer. **Particulièrement et à titre de condition déterminante pour Siblu et le Propriétaire du mobile home, le Client s'oblige au plus parfait respect des conditions du règlement intérieur relatives à la qualité de la vie des autres résidents, à veiller à ne jamais avoir un comportement violent, ni proférer de propos injurieux, diffamatoires, dénigrants, racistes ou menaçants à l'encontre des autres Clients ou du personnel Siblu sous peine de résiliation immédiate de son contrat, de plein droit, sans versement d'aucune indemnité.** Le village Siblu et le Propriétaire disposent tous deux d'un règlement intérieur. Pour Siblu il est affiché et disponible à l'accueil ainsi qu'auprès de l'équipe présente sur le site. En particulier l'accès aux piscines est soumis au règlement intérieur sur la sécurité des bassins. Le port de bracelet ou la présentation des Fun Pass peuvent être demandés au Client et à ses accompagnants à l'entrée, et une taille minimum peut être nécessaire pour accéder aux toboggans aquatiques.

Concernant le règlement du Propriétaire, il est envoyé automatiquement par e-mail et est aussi disponible dans le cahier de bienvenue disponible dans le mobil home. Le Client s'engage à occuper et utiliser raisonnablement l'hébergement et l'emplacement qui lui sont loués comme les parties et installations communes et également à laisser son hébergement et son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin de son séjour. En cas de non-respect par le Client de ses obligations essentielles en tant qu'occupant (telles que nuisances aux autres résidents, atteinte à l'intégrité des installations communes, ou occupation abusive de son hébergement du fait d'un nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée), Siblu et/ou le Propriétaire se réservent le droit de mettre un terme, immédiat et de plein droit, au contrat conclu (et donc au séjour) ceci sans versement d'aucune indemnité.

## 12. ARRIVÉE – DÉPART

### 12.1 – Horaires d'arrivée et de départ

L'hébergements est disponible à partir de 17 heures le jour de l'arrivée du Client et doit être impérativement libéré avant 10 heures au plus tard le jour du départ.

### 12.2 Horaires d'arrivée et de départ – Tolérances

Siblu France accepte les arrivées prévues au paragraphe 13.1 jusqu'au lendemain de la date d'arrivée prévue dans le formulaire de réservation à 10 heures. Si le Client souhaite arriver au-delà de cet horaire, il lui est demandé de prévenir le village Siblu ou la centrale de réservation. Passée cette heure, et sans avoir prévenu Siblu France, la réservation sera considérée comme annulée du fait du Client et ne pourra en conséquence donner lieu à aucun remboursement (cf. article 8).

### 12.3 Horaires d'ouverture du village et accès en véhicule à moteur

L'accès au mobil home en véhicule à moteur peut n'être autorisé que jusqu'à 22 heures ou minuit selon les conditions fixées chaque année par Siblu. Passée cette heure, l'accès peut être limité obligeant le cas échéant le Client à stationner son véhicule à l'extérieur du village Siblu ou sur le parking à l'entrée s'il existe. En principe une seule voiture est autorisée par emplacement.

## 13. RESPONSABILITÉ DE SIBLU

Les prestations fournies sur le village Siblu au titre des présentes peuvent être affectées par des événements de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, susceptibles de menacer le maintien de la sécurité des résidents du village Siblu ou s'imposant à Siblu.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, Siblu France ou le Propriétaire ne pourront être tenus pour responsable des conséquences en résultant, telles que fermeture temporaire ou durable d'installations, ruptures d'alimentation en fluides, suppression de services, particulièrement lorsque les mesures décidées par Siblu France sont dictées par le maintien de la sécurité des clients et usagers du Village. Les décisions et injonctions des pouvoirs publics, de par les présentes, ont les mêmes conséquences que les cas de force

# Conditions Générales de Location

[révision du 27/12/2020]

majeure ci-dessus visés.

De même, si une ou plusieurs circonstance(s) indépendante(s) du fait de Siblu France et/ou liée(s) à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil entraînent la fermeture d'un de ses villages, l'annulation du séjour du Client ou l'indisponibilité de son mobil home, Siblu France ou le Propriétaire ne pourront en aucun cas voir leur responsabilité engagée à quelque titre que ce soit.

En aucun cas Siblu France ou le Propriétaire loueur du mobil home n'assument d'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du village. La responsabilité de Siblu France ou du Propriétaire, au-delà de leur responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :

- Vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour ;
- Panne ou mise hors service des équipements techniques ;
- Panne ou fermeture de certaines installations du village lorsque celles-ci sont indépendantes de la volonté de Siblu France et liées à des cas de force majeure ;
- Mesures ponctuelles, prises par la direction du village Siblu, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaires et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique ;
- Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du village, même dans l'hypothèse où celui-ci a été expressément autorisé à pénétrer dans les villages Siblu. Le Client est notamment conscient des aléas liés à l'environnement et aux événements naturels ;
- Modification du programme d'animation ou des activités proposées, fermeture temporaire des installations pour des raisons indépendantes de la volonté de Siblu France ;
- Toute prestation délivrée par un tiers et à laquelle Siblu n'est pas partie ;
- Fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations délivrées par Siblu ou le Propriétaire et ayant entraîné leur inexécution ou leur mauvaise exécution.

## 14. BASSE SAISON

En dehors des mois de juillet et août et pour des raisons liées à la fréquentation, Siblu se réserve le droit de modifier, voire supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, Siblu conseille au Client de se renseigner auprès du Propriétaire et/ou de l'équipe de Siblu lors de la réservation.

## 15. MOBIL HOME – PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Bien que le village Siblu a tout mis en œuvre pour les personnes à mobilité réduite, celles auront tout de même besoin de l'assistance d'une personne sans handicap pour accéder et dans le logement. Il est important que le Client contacte Propriétaire avant de réserver.

## 16. IMAGE DU CLIENT

### 16.1 Cession de droits à l'image du Client

Durant le déroulement de son séjour, le Client et ses enfants sont susceptibles d'être photographiés par Siblu. Dans ce cadre, le Client cède à Siblu, à titre gratuit, le droit de fixer, reproduire, représenter, adapter, et/ou dupliquer la photographie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment support papier (telles que brochures ou affiches), support numérique ou électronique (par mailing, sur tout site internet et/ou réseau social) et plus largement sur tout réseau et tout service numérique permettant la transmission et la communication au public d'images tels que les réseaux de télédiffusion ou de télécommunication, en tous formats et par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour. La présente est valable exclusivement pour les besoins de la promotion commerciale de Siblu, pour le monde entier et pour une durée de 3 ans.

### 16.2 Fun Pass – Contrôle d'accès Club Fun

Selon la politique du moment du village Siblu, une photo peut être demandée au Client afin de contrôler la régularité de l'accès au Club Fun. Le Client autorise expressément, ainsi que pour ses enfants, un tel usage par Siblu France et/ou par un sous-traitant dûment habilité uniquement. La photo du Client et/ou de ses enfants n'est conservée que pour la durée du séjour.

## 17. RÉCLAMATION – MÉDIATION

### 17.1 Satisfaction eu égard les prestations de Siblu

En cas de problème ou d'anomalie lors du déroulement du séjour sur le village, Siblu France invite le Client à s'adresser, sans délai, au responsable du village concerné qui mettra tout en œuvre afin de satisfaire au mieux ses attentes.

Si malgré les efforts de Siblu France sur place, le Client est déçu après son séjour et souhaite formuler une réclamation, Siblu France invite le Client à lui adresser un courrier dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : Siblu France, Service Relations Clients, 10 av. Léonard de Vinci, 33600 Pessac – France, ou par mail à l'adresse [customer.service@siblu.fr](mailto:customer.service@siblu.fr). Siblu France remercie le Client de bien vouloir spécifier dans son courrier, le nom de la personne ayant réservé la location d'hébergement ou d'emplacement, le numéro de la réservation, les lieux et dates du séjour ainsi que le type de mobil-home ou le numéro de l'emplacement de façon à faciliter un traitement rapide de son dossier. De même, Siblu France remercie le Client de joindre à son courrier tous justificatifs permettant de limiter le délai de traitement de la réclamation : attestation émise par le site ou documents personnels (attestation, bulletin d'hospitalisation, factures, etc.). À défaut de réclamation portée à la connaissance du Service Relations Clients 28 jours après la date de fin du séjour du Client, sauf circonstances exceptionnelles, le séjour sera considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Réciproquement, Siblu France s'engage à répondre dans un délai de 28 jours à compter de la réception de la réclamation.

### 17.2 Satisfaction eu égard les prestations du Propriétaire du Mobil Home

En cas de problème ou d'anomalie lors du déroulement du séjour dans le mobil home uniquement, le Client doit contacter sans délai le Propriétaire qui mettra tout en œuvre afin de satisfaire au mieux ses attentes.

### 17.3 Médiation avec Siblu

En cas de litige et après avoir saisi le service Client de Siblu France, le Client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec avis de réception, auprès de Siblu France.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le Client sont les suivantes :

MEDICYS

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

Saisine par mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)

Saisine par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73, Boulevard de Clichy, 75009 - PARIS Téléphone : 01 49 70 15 93

## 18. PROTECTION DES DONNÉES DU CLIENT

### 18.1 Par/auprès de Siblu

Consultez le site Internet officiel de Siblu accessible à l'adresse : <https://www.siblu.fr>

### 18.2 Par/auprès du Propriétaire

Consultez le site Internet officiel du Propriétaire accessible à l'adresse : <https://www.lebungaloveduferret.com>

## 19. DROIT APPLICABLE

Sauf dispositions impératives contraires telles que découlant du Règlement CE n°593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I), tout litige survenant entre le Client et Siblu France ou le Propriétaire relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de location sont soumises au droit français.